



COMMUNE D'EVIONNAZ

DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que M. Jacinto da Silva Jorge Manuel, domicilié à Rue du Rhône 41, 1907 Saxon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 716, plan 12, Les Iles Vieilles
Enseigne	: Restaurant L'Oasis
Prestations	: Vente de mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à l'emporter
Heures d'ouverture	: du lundi au dimanche de 7h à 23h
Début de l'activité	: 26 novembre 2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 30 décembre 2018.

Evionnaz, le 30 novembre 2018

L'Administration communale